

## Préavis N° 23-2015 au Conseil communal

sollicitant

l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 157'000.- destiné à la réfection de la toiture et du patio, ainsi que du clocher du Temple de Saint Etienne

Date proposée pour la séance de la Commission :  
**Mercredi 11 novembre 2015 à 19h00**  
**Bâtiment administratif, salle de conférences 2<sup>ème</sup> étage**

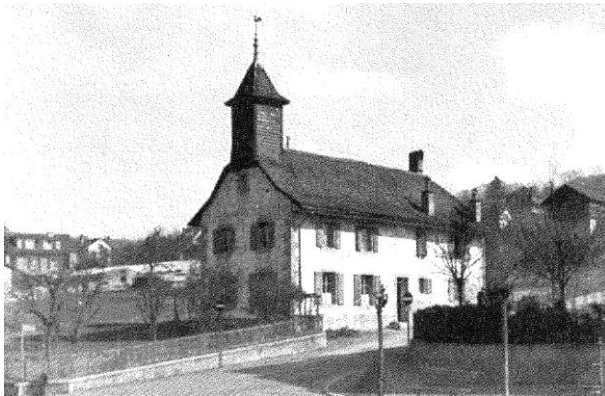
Délégué de la Municipalité : Olivier Simon

Prilly, le 27 octobre 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

Sur la parcelle communale N° 548 d'une superficie de 2'818 m<sup>2</sup>, le Vieux collège, premier bâtiment scolaire de la Commune qui abritait 2 classes et 2 logements à l'étage, a été démoli en 1962 pour laisser la place à la construction du Temple de Saint-Etienne.



*Le Vieux collège démoli en 1962*



*Le Temple de St Etienne en 2015*

Ce complexe comprend plusieurs parties dont, au nord, le bâtiment propriété de la Paroisse réformée de St Etienne, qui abrite trois appartements au première étage, des salles et des bureaux au rez-de-chaussée ainsi qu'un sous-sol pour la partie technique (chauffage, buanderie, etc.), de même que des salles de réunions et d'activités.

Au centre, l'accès au Temple et au foyer paroissial, également utilisé comme réfectoire scolaire, se fait par un passage couvert (patio). Dans le bâtiment principal, le Temple occupe la grande partie du rez-de-chaussée, avec son orgue sur une galerie, et la salle Calvin adjacente qui est utilisée quotidiennement par différents groupes (gym des aînés, collations après cérémonies, repas des écoliers, etc.).

L'étage inférieur, accessible depuis le sud de la parcelle, est occupé par l'ancienne salle du Conseil communal et par les locaux du SDIS (pompiers). Pour terminer, le vestiaire de l'Association familiale et le local des Jeunes «After School» se partagent la surface du sous-sol.

Le clocher ou plus justement appelé le campanile (*clocher consistant en une tour isolée*), est équipé de trois cloches qui sonnent certaines heures de la journée et annoncent les services ou les événements particuliers célébrés dans le Temple.

### **1. Objet du préavis**

Plusieurs études ont été menées ces derniers mois afin de déterminer l'état général des différentes toitures plates recouvrant les bâtiments «communaux»; elles ont révélé que lesdites toitures sont en bon état, mais que quelques travaux d'étanchéité doivent être prévus afin de garantir leur pérennité. Cependant, aucun système de sécurité n'est présent pour les personnes devant y accéder, malgré l'obligation réglementaire.

Le patio (passage couvert) doit également être équipé d'un tel dispositif. L'étanchéité de sa toiture n'est plus du tout assurée et une réfection complète est indispensable afin que la sécurité de cette construction soit maintenue. Un rafraîchissement au niveau des peintures du plafond et le remplacement complet de son éclairage, devenu «fatigué», sont également à prévoir.

Au niveau du campanile, un système sécurisé pour accéder aux cloches par l'échelle en place fait actuellement défaut et sa mise aux normes est obligatoire. Concernant sa structure en béton, elle a été altérée par les intempéries et il est nécessaire d'entreprendre des travaux de maçonnerie.

Pour la partie proprement dite des cloches et du système de commande, plusieurs dysfonctionnements sont constatés et de gros problèmes de fixation de la cloche N°1 ont nécessité son arrêt depuis déjà presque une année.

## **2. Travaux à entreprendre**

### **2.1 Toitures plates (partie communale)**

Mise en place d'un dispositif antichute (obligatoire dès que la hauteur de la toiture dépasse 2,5 m. depuis le sol) afin d'assurer les personnes qui se rendent sur les toitures pour les contrôles et l'entretien de ces dernières. Coupe du complexe iso-étanche pour la fixation sur le béton, de potelets avec œillets en acier pour l'amarrage d'un câble de sécurité (ligne de vie) et divers travaux de raccordement à l'étanchéité.

Réfection des joints mastics des bandes de serrage sur le périmètre des toitures et des relevés contre les sorties de ventilation, par la dépose de la bande autocollante. Dégagement du gravier et fermeture des relevés par une étanchéité liquide avec toile de renfort.

### **2.2 Patio**

Installation d'un échafaudage sur le pourtour de sa toiture avec un escalier d'accès.

Enlèvement de la couche de protection en gravier non collé, des différents lés de protection en matière synthétique, de l'étanchéité existante, ainsi que des relevés et retombées des bordures de toiture.

Nettoyage et séchage du support avant la mise en place du dispositif antichute pour contrôles et entretien, par la pose d'un système sans fixation mécanique. Pose des différentes couches qui vont composer la protection et l'étanchéité de la toiture. Création de nouvelles naissances pour l'évacuation des eaux de pluie. Mise en place d'une ferblanterie en Uginox sur les acrotères et raccordement des écoulements avec de nouveaux tuyaux de descente installés à côté des poteaux existants. Mise en place de la couche de lestage et de protection de la toiture par un gravier rond lavé, d'une épaisseur d'environ 5 cm.

Création de sacs à coupe-vent au pied des descentes pluviales avec raccordement à la canalisation existante.

Travaux de rafraîchissement des peintures du plafond du patio et des poteaux de soutien.

Remplacement de l'installation électrique et des luminaires au plafond du patio.

### **2.3 Campanile (clocher)**

Mise en place d'un dispositif de protection contre les chutes de hauteur avec une ligne de vie verticale fixée sur un rail conforme à la norme en vigueur, afin que les personnes accédant aux cloches à l'aide de l'échelle fixe existante puissent se sécuriser lors de leur intervention.

Traitement des bétons carbonatés en dégageant les fers d'armature afin de les broser et de leur appliquer un produit antirouille, puis rhabillage au mortier des parties endommagées.

Assainissement complet de l'installation des trois cloches par la dépose du joug, le démontage des suspensions, des axes, des ferrures et des paliers aciers.



Remplacement des jougs en acier comprenant des roulements à billes et des plaques de base en métal. Isolation entre le joug et la cloche, remplacement des boulons de suspension et des verrous de sécurité et pose de pièces en acier galvanisé résistant aux intempéries.

Mise en place de nouveaux battants libres, de forme plus légère, pour les trois cloches, donnant un son moins violent et plus doux, et qui, par leur technologie, préservent la couronne des cloches et limitent les vibrations se répercutant dans la structure de la tour. Ils sont également équipés d'un système de protection antichute à l'aide d'un fil de fer plastifié qui est ajouté à la fixation en cuir.

Les moteurs, les roues dentées à chaînes, les tendeurs et les ressorts sont remplacés (*voir photo de droite ci-dessus*), ainsi que l'armoire de commande avec son interrupteur principal, les appareils de mise en volée, etc.

La complexité de ces travaux en hauteur nécessite bien entendu l'aide d'engins tels que palan de levage, grue mobile ou camion-nacelle, qui vont être loués pour l'occasion, en partenariat entre les différentes entreprises qui seront mandatées pour la rénovation complète de ce campanile.

### 3. Coûts des travaux

	En CHF
Toitures plates, mise en place d'un système de sécurité et diverses réfections	13'000.-
Patio, réfection complète de sa toiture avec équipement d'un système de sécurité	40'000.-
Patio, mise en place de sacs à coupe-vent pour l'évacuation des eaux de pluie	4'500.-
Patio, rafraîchissement des peintures du plafond et des poteaux	5'400.-
Patio, remplacement complet de l'installation d'éclairage	6'000.-
Campanile, système de protection contre les chutes avec ligne de vie	6'600.-
Campanile, traitement des bétons et rhabillage	4'500.-
Campanile, assainissement complet de l'installation des cloches	69'000.-
Divers et imprévus ( <i>environ 5 %</i> )	8'000.-
<b>TOTAL TTC</b>	<b><u>157'000.-</u></b>

### 4. Période des travaux

Les travaux des toitures et du patio peuvent s'effectuer indépendamment de ceux du campanile.

Pour des raisons météorologiques et saisonnières, et afin de ne pas perturber les fêtes de fin d'année à St Etienne par une installation de chantier, il est prévu que ces travaux débutent au printemps 2016 et seront certainement effectués par étapes.

## 5. Incidences financières

La dépense de CHF 157'000.- sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 20 ans au maximum. Ces travaux de rénovation ne figurent pas au plan des investissements.

La charge financière pour cet objet sera de CHF 7'900.- d'amortissement et de CHF 3'100.- d'intérêts au taux de 4 %. L'amortissement figurera sous la rubrique 580.331 «Temples et Cultes - Entretien des bâtiments» et les intérêts sous la rubrique 580.390 «Temples et Cultes - Entretien des bâtiments».

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissement votés depuis le début de la législature 2011-2016 se montera à CHF 59'115'000.- et la charge totale des amortissements s'élèvera à CHF 5'102'200.-.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **Le Conseil communal de Prilly**

- vu le préavis municipal N° 23 -2015,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 157'000.- destiné à la réfection de la toiture et du patio, ainsi que du clocher du Temple de Saint Etienne;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir ce crédit sur une période de 20 ans au maximum par la rubrique 580.331 «Temples et Cultes - Entretien des bâtiments»;
4. de faire figurer sous la rubrique 580.390 «Temples et Cultes - Entretien des bâtiments» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet